

Démarchages, internet : prenez vos précautions

Que ce soit sur internet, par téléphone ou à votre domicile, les démarches frauduleuses sont nombreuses. Voici quelques conseils pour les éviter et savoir comment réagir.

Vols par ruse et fausse qualité

Le vol par ruse et fausse qualité se déroule au domicile et se définit comme un vol où sont utilisés des moyens destinés à détourner l'attention des victimes. Par exemple, de faux agents public (police, agent municipal ou de l'Etat...), faux employés (électricité, gaz, eaux...), faux titres (démarcheurs à domicile, associations...) mais aussi pour de faux prétextes (demander à boire, à téléphoner, à se rendre aux toilettes...)

Les bons réflexes :

- N'ouvrez pas la porte à n'importe qui. Demandez à voir une carte professionnelle, un ordre de mission, un justificatif de passage... Un professionnel possède toujours une carte indiquant son nom, prénom, avec photo, tampon et signature.
- En cas de refus, ne laissez pas entrer la personne et appelez le 17.
- Si vous souhaitez vérifier l'identité de la personne, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession. N'utilisez pas ceux fournis par la personne. Vous trouvez ces numéros sur vos factures. Pour un policier, appelez le 17.
- Si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, courrier ou affichage, vous pouvez vérifier sa venue auprès de l'organisme d'origine (mairie, bailleur, syndic, concierge...)
- Vous pouvez aussi lui proposer un autre rendez-vous, pour vous laisser le temps de procéder à ces vérifications.
- Si vous faites entrer la personne, essayez de solliciter la présence d'un voisin
- Dans tous les cas, ne divulguez pas l'endroit où vous mettez vos objets de

Démarchages, internet : prenez vos précautions

valeur.

- Ne signez pas un papier qui ne vous semble pas clair. Dans tous les cas, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.
- Ne recevez pas de démarcheurs si vous êtes seul et qu'ils sont plusieurs.
- Ne payez rien en liquide (service ou objet)

Placements, crédits, assurances

En cas de démarchage téléphonique ou à domicile, au moindre doute, ne signez rien. Ne donnez pas suite si la personne qui vous démarché :

- vous propose un produit idéal, à un prix qui semble bien moins élevé que les prix du marché
- insiste fortement pour que vous souscriviez rapidement
- vous demande vos coordonnées bancaires, votre numéro de carte bancaire ou de payer une somme d'argent
- prétend être un agent d'une autorité publique (AMF, banque de France...)
- vous explique qu'une nouvelle loi impose de souscrire au produit
- vous dit que votre établissement actuel a changé de nom et qu'il faut signer un nouveau contrat.

Si vous avez déjà souscrit à un produit et pensez être victime d'une escroquerie, informez-vous sur Info escroqueries au 0805 805 817 (appel gratuit)

Sur internet

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou bancaires, même s'il semble émis par l'un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet).
- Effectuez régulièrement des analyses antivirus sur votre ordinateur personnel.
- Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche.
- Regardez régulièrement vos relevés de compte pour vérifier les paiements qui sont passés.

Démarchages, internet : prenez vos précautions

- N'hésitez pas à vous connecter à votre espace personnel bancaire pour être plus réactif en cas de souci.

En cas de transaction bancaire dont vous n'êtes pas à l'origine, après avoir fait opposition, signalez la fraude aux forces de l'ordre sur la plateforme nationale [Perceval, accessible depuis le site service-public.fr](#).